

Révision du SCoT Sud Gard

Bureau communautaire
CC Beaucaire Terre d'Argence

SOMMAIRE

1. Propos introductifs
2. Objectifs de la révision
3. Calendrier et méthodologie de la révision du SCoT

1

Propos introductifs

Calendrier



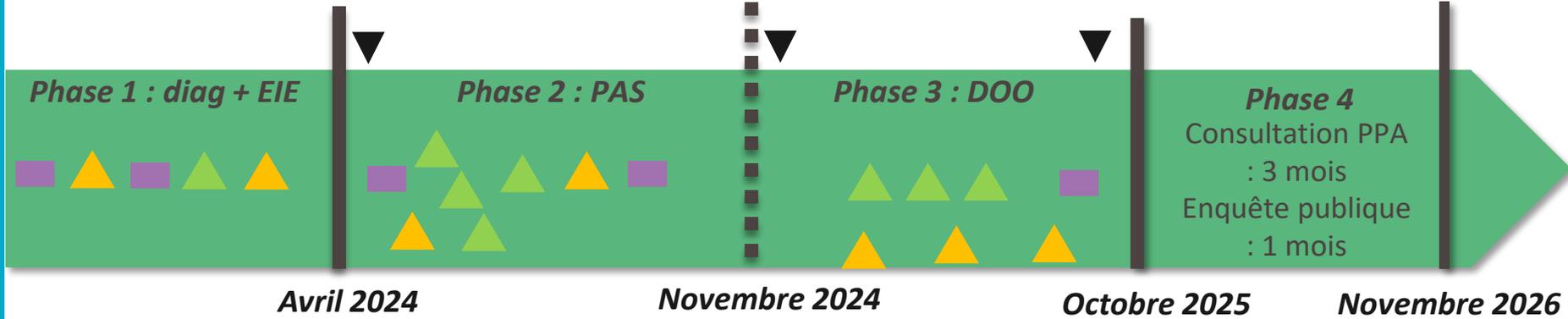
Approbation avant février 2027



★
Approbation
SCoT

★
Débat sur
le PAS

★
Arrêt du
SCoT



Concertation publique

-  Ateliers thématiques / géographiques
-  Bureau syndical
-  Conseils communautaires
-  Réunions PPA
-  Copil restreint/élargi

L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience



Un calendrier resserré pour intégrer ces dispositions

22 août 2021

Promulgation de la loi Climat et Résilience

2021

2024

2027

2028

SRADDET - le 22/11/24

Le SRADDET doit engager cette évolution dans un délai de 1 an à compter de la promulgation de la loi.

SCoT - 5 ans et 6 mois au plus tard soit le 22/02/2027

Si le SCoT n'est pas entré en vigueur avant cette date, les ouvertures à l'urbanisation des zones à urbaniser des PLU ou CC sont suspendues jusqu'à l'entrée en vigueur du SCoT modifié ou révisé.

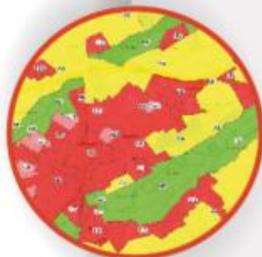
PLU et Carte Communale - 6 ans et 6 mois au plus tard soit le 22/02/2028

Si le PLU ou la CC n'est pas entrée en vigueur dans les 6 ans, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone à urbaniser.

Ambitions et portée du document



Le SCoT n'est pas ...



Un super PLU (i) :
n'est pas un zonage !



Un document de
programmation :
**ne programme pas la
réalisation de travaux,
d'aménagement,
d'équipements...**



Un document qui
**s'applique dans un rapport
de conformité.**



Le SCoT, c'est ...



Un projet de territoire,
construit par les élus, qui
recherche **l'équilibre!**

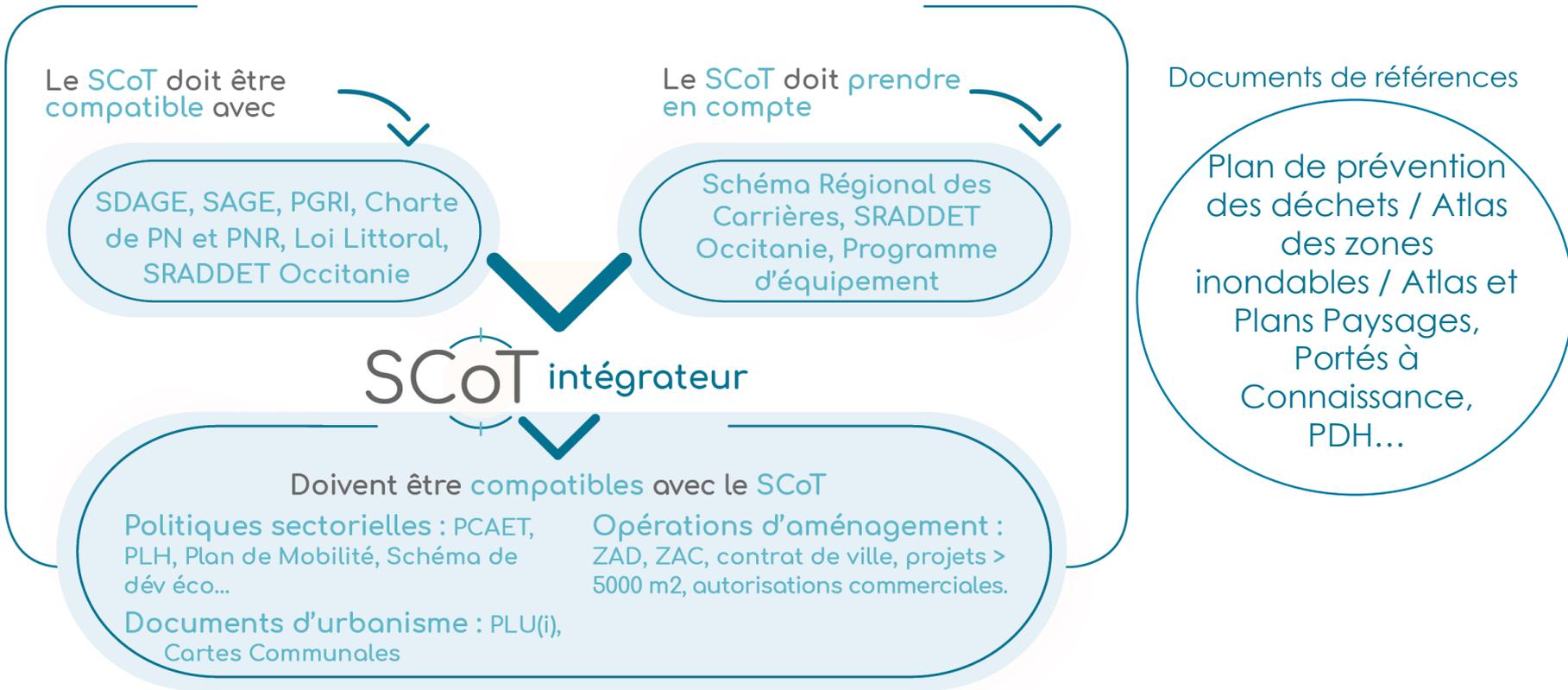
Un dispositif réglementaire,
défini par le code de
l'urbanisme



Un document évolutif.



Un document intégrateur



Contenu du SCoT

- > **Le Projet d'Aménagement Stratégique**
 - > Le projet politique, un véritable projet de territoire, devient le 1er document du SCoT
- > **Le Document d'Orientation et d'Objectifs**
 - > La mise en œuvre du projet, partie réglementaire du SCoT
 - > Intègre le volet Document Aménagement Artisanal Commercial et logistique (DAACL)
- > **Les annexes**
 - > Diagnostic, état initial de l'environnement, justification des choix...
 - > La possibilité d'annexer un Programme d'Actions pour faciliter la mise en œuvre du SCoT

2

Objectifs de la révision du SCoT

Pour quelles raisons le SCoT est-il en révision?

- > De nouvelles dynamiques à prendre en compte
- > Intégrer les nouvelles dispositions législatives :
 - > La loi de modernisation des SCoT (juin 2020)
 - > La loi Climat et résilience (22 août 2021, modifiée le 20 juillet 2023)
 - > La loi industrie verte (23 octobre 2023)
- > Un SCoT qui prend en compte les limites et le bilan de sa mise en œuvre et qui intègre les demandes récurrentes des communes

Des ambitions à réinterroger au regard du contexte actuel?

> 387 140 habitants en 2020



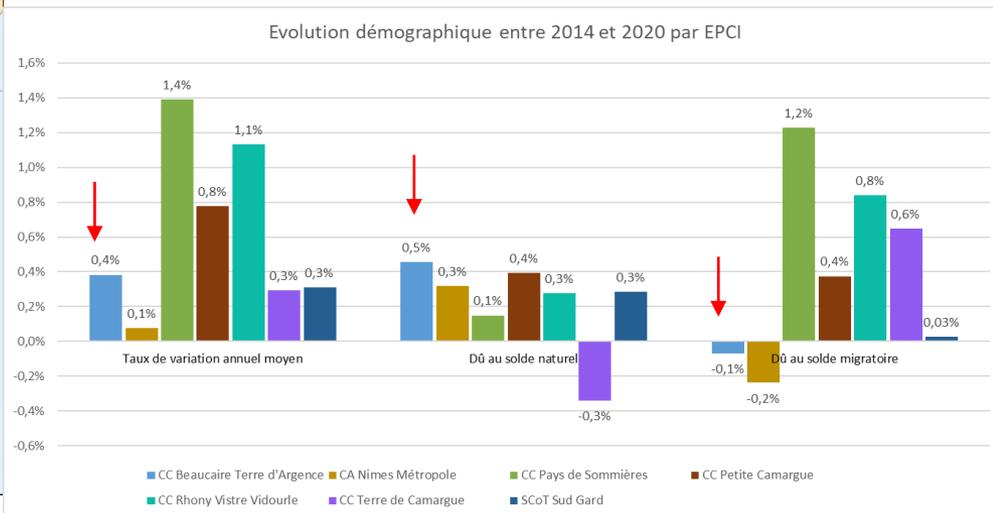
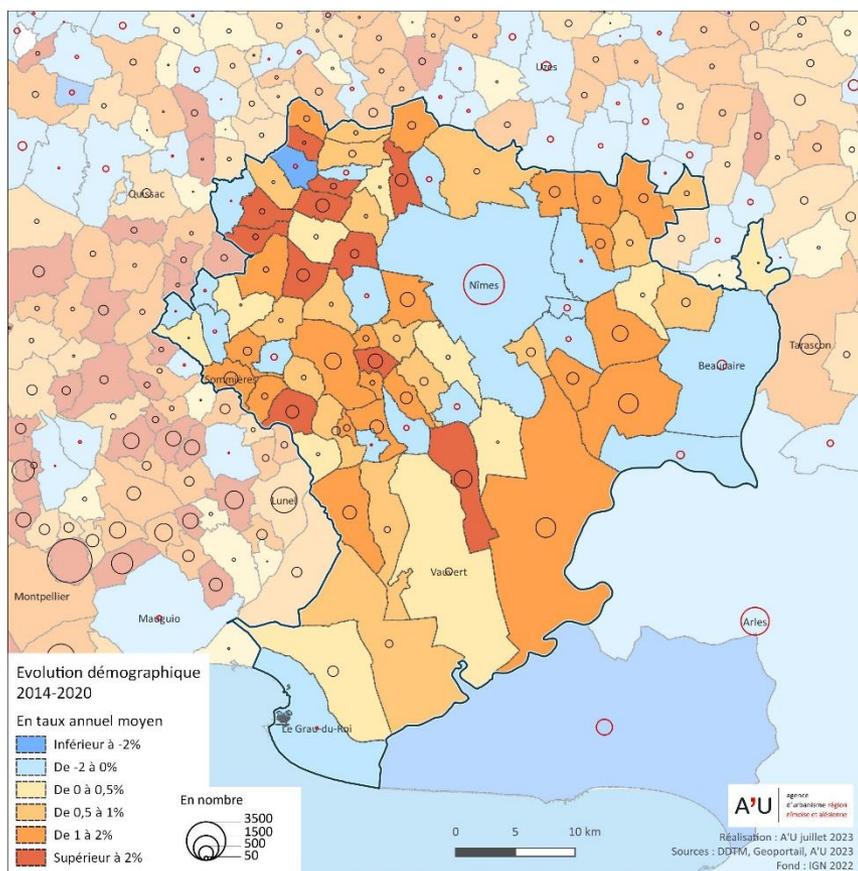
> + 0,3% de variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020

Rappel
Ce que dit le SCoT actuel

Une croissance de
**+1%/an prévue entre
2018 et 2030**

> Une croissance :

- > Essentiellement due au solde naturel
- > Affaiblie par rapport à la période précédente 2009-2014
- > Très différenciée selon les EPCI
- > Négative sur le cœur d'agglomération



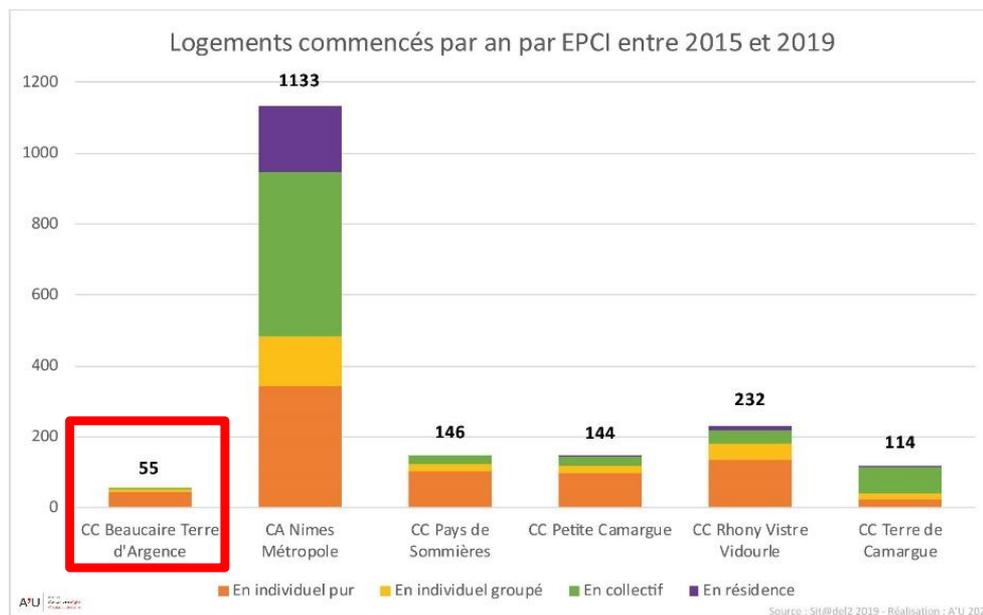
Des ambitions à réinterroger au regard du contexte actuel?



> **1820 logements commencés** par an entre 2015 et 2019

> 4,7 logements commencés pour 1000 habitants

- > Un taux de construction similaire à celui du département
- > 3% des logements commencés entre 2015 et 2019 localisés sur la CC BTA
- > Une production observée entre 2015 et 2019 **en deçà des chiffres** que projette le SCoT



Rappel Ce que dit le SCoT actuel (DOO)

Logements à produire par an horizon 2030

CC Beaucaire Terre d'Argence	280
CA Nîmes Métropole	1 585
CC Pays de Sommières	270
CC Petite Camargue	481
CC Rhony Vistre Vidourle	231
CC Terre de Camargue	138

SCoT

2985/an

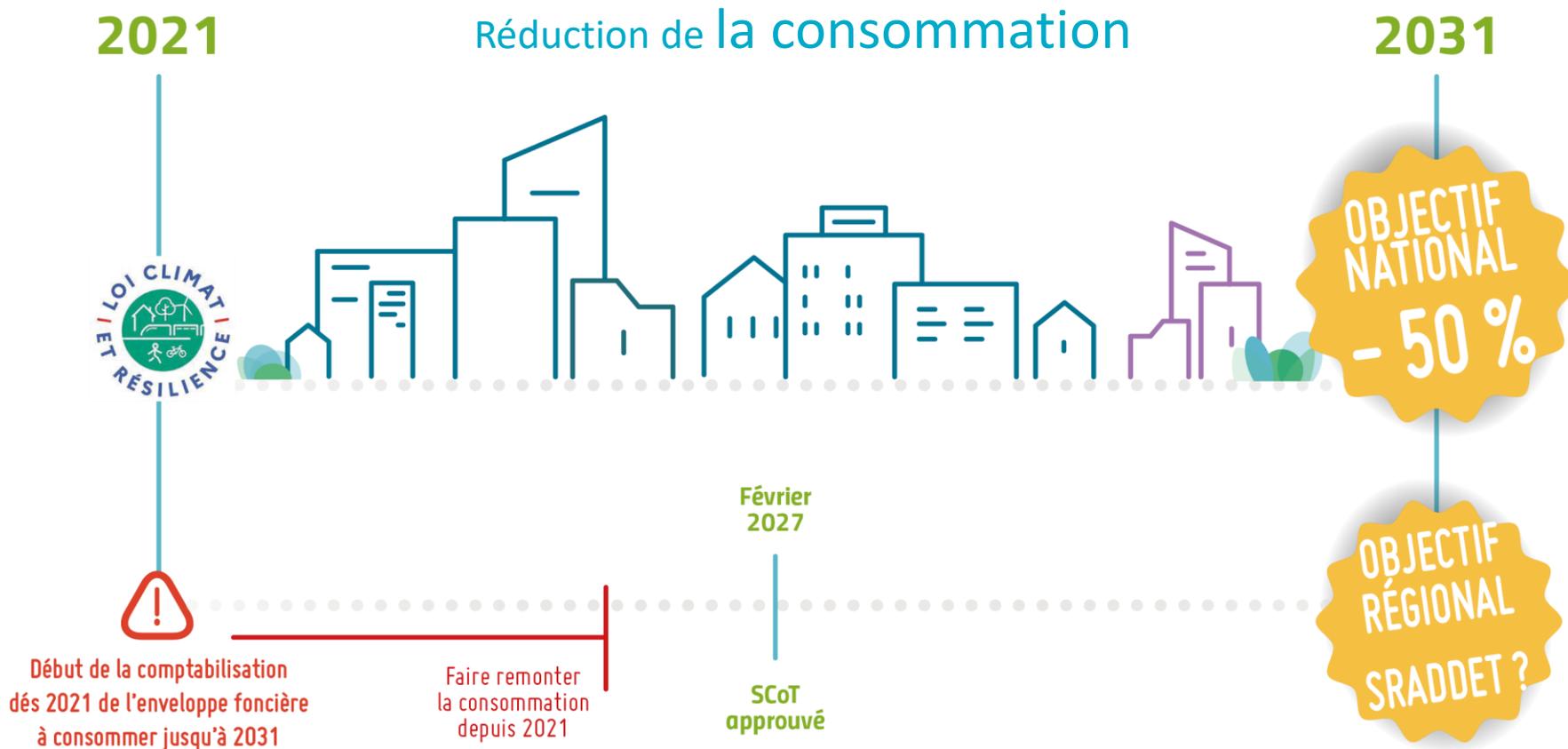
L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

D'une gestion économe du sol au Zéro artificialisation Nette



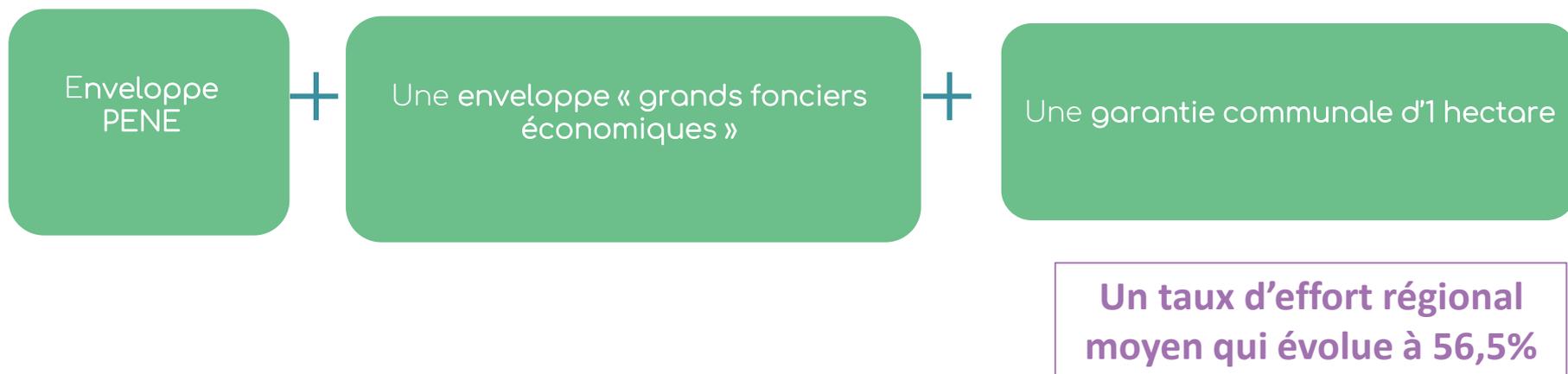
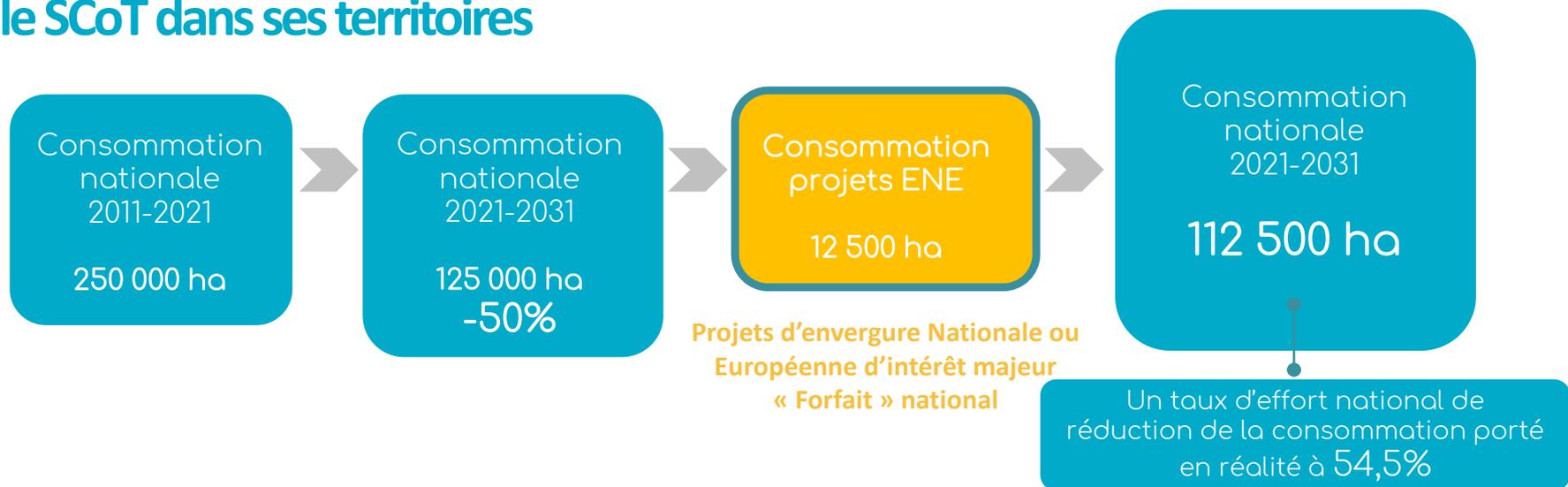
L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

D'une gestion économe du sol au Zéro artificialisation Nette



L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

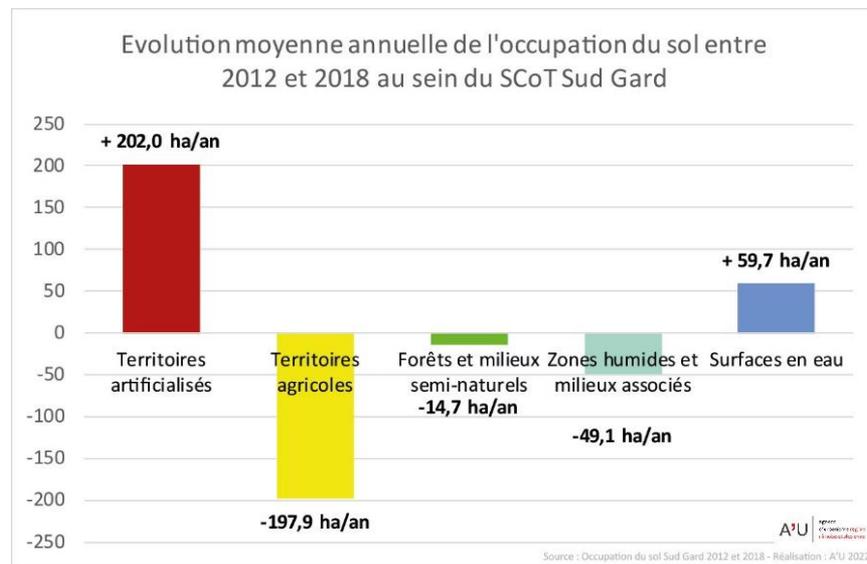
Des objectifs nationaux déclinés par la Région Occitanie pour le SCoT puis par le SCoT dans ses territoires



La consommation d'espace mesurée dans le SCoT actuel

	2012 (ha)	2018 (ha)	Evolution 2012-2018 (ha)	Evolution annuelle moyenne 2012-2018	
Territoires artificialisés	23132	24344	1212	202,0 ha	0,9%
Territoires agricoles	84805	83617	-1188	-197,9 ha	-0,2%
Forêts et milieux semi-naturels	42099	42010	-88	-14,7 ha	-0,03%
Zones humides et milieux associés	11237	10942	-294	-49,1 ha	-0,4%
Surfaces en eau	7113	7472	358	59,7 ha	0,8%

+ 202 ha/an
d'évolution nette des
espaces consommés
entre 2012 et 2018



Les objectifs de réduction dans le SCoT Sud Gard

- > Le **SCoT opposable** demande un effort de **-35%** de la consommation d'espaces par rapport à la période 2006-2018.
- > Le **SRADDET** demande un effort de réduction de **-56,5%** dans le SCoT révisé par rapport à la consommation observée sur la période 2011-2021 (*chiffre indicatif – attente mars 2024*).

Rappel Ce que dit le SCoT actuel

L'enveloppe limite de consommation foncière définie dans le DOO s'établit à **130 ha/an** entre 2018 et 2030, soit une **réduction de 35% par rapport à 2006-2018**.

+ 202 ha/an*
d'évolution nette des
espaces consommés
entre 2012 et 2018



Une réduction de 56,5% à appliquer?

** Chiffre indicatif, à actualiser pour 2011-2021, acquisition en cours d'un nouveau millésime OCSOL*

L'intégration des dispositions de la loi Climat et Résilience

D'une gestion économe du sol au Zéro artificialisation Nette

Réduction de l'artificialisation

2031

2041

2050

POURSUITE
REDUCTION

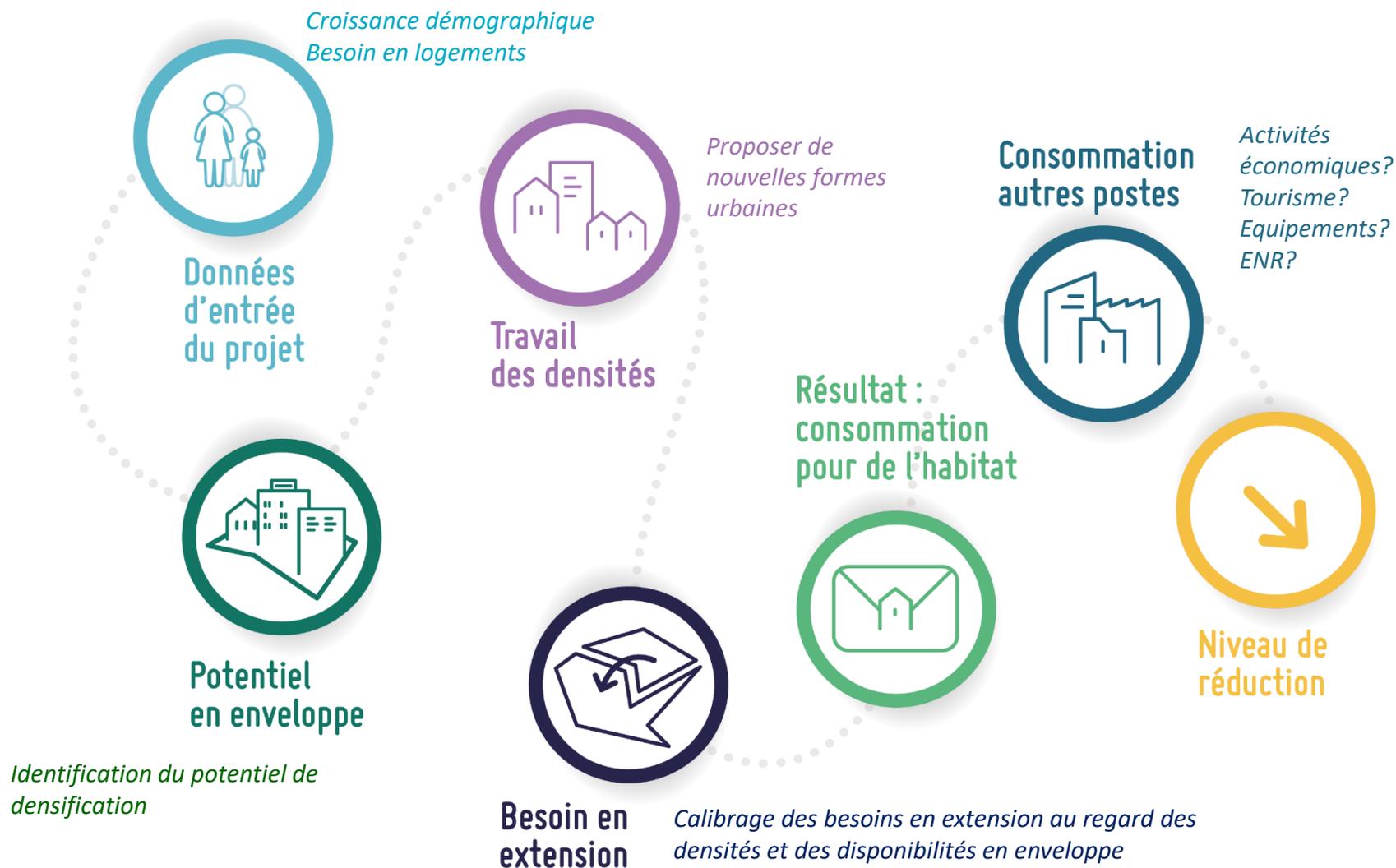
OBJECTIF ZÉRO
ARTIFICIALISATION
NETTE



Éléments de méthode



Entre 2021 et 2031, projeter la consommation d'espaces future



Quelle stratégie par rapport aux objectifs de réduction de la consommation des espaces?

- > Une réflexion à engager à l'échelle de la CC BTA et du SCoT

7% du parc de logements du SCoT est concentré sur la CC BTA :
15 110 log. en 2020

8% de la population du SCoT est concentrée sur la CC BTA :
31 143 hab. en 2020

- > Quelle part dédier :
 - > À l'habitat?
 - > Aux projets ENR?
 - > Aux équipements?
 - > Au développement économique?
 - > Aux infrastructures?

5% des emplois du SCoT sont localisés sur la CC BTA :
7 589 emplois en 2020

- > Des priorités à définir, des projets à arbitrer et à hiérarchiser
- > Une enveloppe foncière à répartir et une stratégie à positionner **au sein du périmètre du SCoT**

Les défis à relever pour atteindre le ZAN

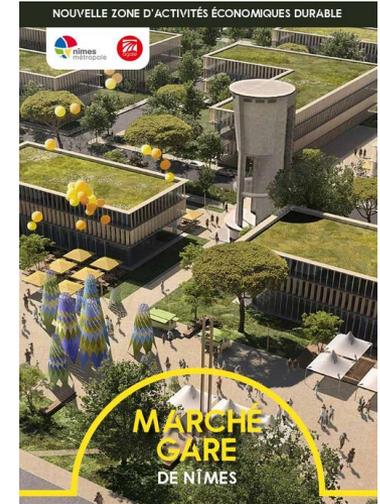


- > Réinvestir l'existant par la mobilisation des disponibilités foncières
 - > *Identifier les capacités de mobilisation des disponibilités foncières*
 - > *Urbaniser en priorité dans ce potentiel*
 - > *Envisager l'extension en l'absence d'alternative*

- > Réinvestir l'existant par la mobilisation du bâti
 - > *Mobiliser les friches bâties*
 - > *Restructurer le bâti existant*
 - > *Remettre sur le marché les logements vacants*

- > Travailler sur les formes urbaines
 - > *Prévoir de nouvelles densités*
 - > *Proposer des typologies de logements moins consommatrices d'espace*

- > Préserver le cadre de vie et trouver l'équilibre nature/urbanisation
 - > *Renaturer*
 - > *Favoriser la nature en ville*
 - > *Réserver des espaces de pleine terre*



3

Calendrier et méthodologie

Instances de travail et de validation

INSTANCE DE VALIDATION

Comité syndical

INSTANCES DE TRAVAIL ET DE SUIVI

Bureau Syndical

Informations / échanges auprès
des élus du bureau

Groupe projet

S-CoT
A'U
Élu en charge du S-CoT

- > Cellule technique / Réunions techniques
- > Organise les réunions, établit les CR, propose les supports
- > Appui technique tout au long de la révision.

Comité de pilotage local

Un élu du S-CoT par EPCI
Le vice-président à l'aménagement de chaque EPCI
L'ambassadeur à l'aménagement de chaque EPCI
Un technicien aménagement du territoire par EPCI
+ le Groupe projet

- > Discute/valide/enrichit le travail du groupe projet tout au long de la révision + portée stratégique avant les COPIL élargis.

COPIL élargi

Comité de pilotage local
+ les principales Personnes Publiques
Associées (PPA)
+ le Groupe projet

- > Participation aux Ateliers, Séminaires, Comités de rédaction
- > Et groupe décisionnaire.

Le rôle prépondérant des ambassadeurs

Comité de pilotage local

Un élu du SCoT par EPCI

Le vice-président à l'aménagement de chaque EPCI

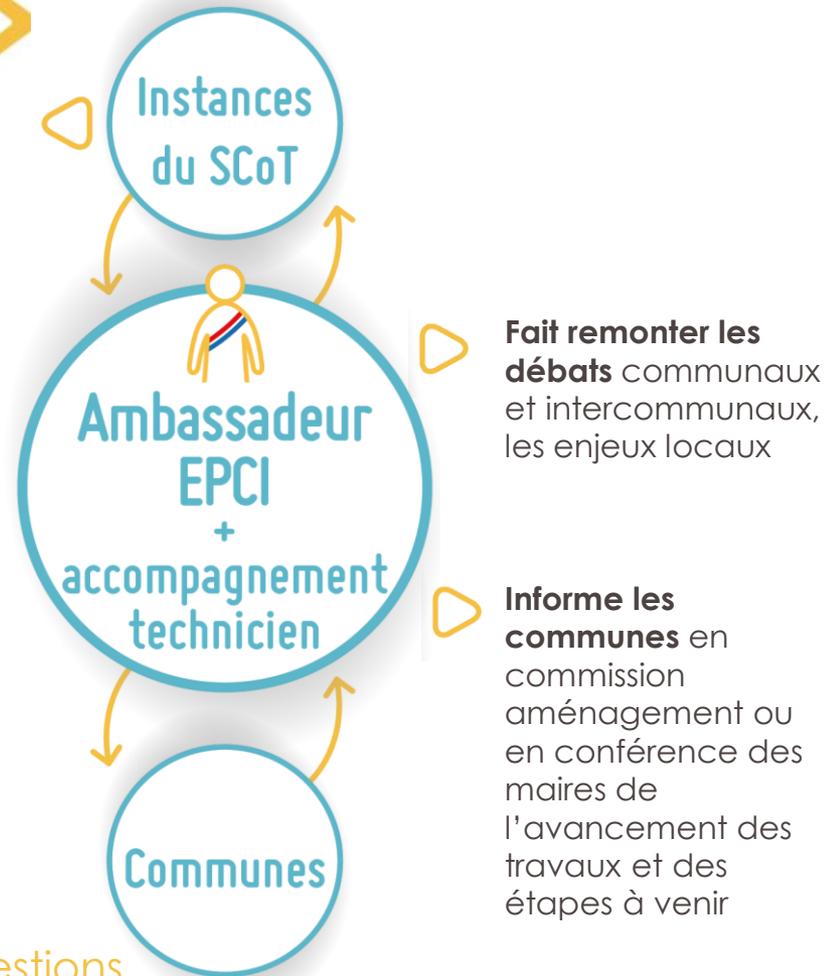
L'ambassadeur à l'aménagement de chaque EPCI

Un technicien aménagement du territoire par EPCI
+ le Groupe projet

- > Constitue le **relai privilégié** pour faire remonter les demandes des communes dans le cadre de la révision du SCoT et informe les communes de l'avancement des travaux
- > **Centralise les demandes** et rend compte à l'élú référent du SCoT
- > Intervient au sein des commissions aménagement des EPCI pour faire un **point d'avancement** sur le SCoT

➤ Des RDV EPCI/SCoT pour répondre aux questions

Discute/valide/enrichit le travail du groupe projet tout au long de la révision + portée stratégique avant les COPIL élargis



Méthodologie de la révision du SCoT

Janvier – avril 2024

Phase 1 : Diagnostic, Etat initial de l'environnement, enjeux

- > Bilan du SCoT en vigueur : *qu'est qui a fonctionné ou pas, quelles pistes d'amélioration ?*
- > Mise à disposition d'un questionnaire : « la parole est aux élus »
- > Ateliers et réunions de travail (*à définir*)
- > Recensement des projets et potentiel de densification
- > Séminaire de restitution du diagnostic et mise à jour des enjeux



Avril – Novembre 2024

Phase 2 : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- > Bilan du PADD, approfondissements thématiques, partage des objectifs : *quels sont les objectifs à garder, ajuster, ajouter, supprimer ?*
- > Ateliers de travail, groupes thématiques et territorialisés (*à définir*)
- > Concertation du PAS



Novembre 2024 – Août 2025

Phase 3 : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

- > Partage des règles du DOO : *quelles sont les règles à garder, ajuster, ajouter, supprimer ?*
- > Comités de rédaction : élus, partenaires techniques et experts thématiques, services techniques (*thématiques, précisés suite au PAS*)

Méthodologie de la révision du SCoT

Septembre – décembre 2025

Phase 4 : Production de l'ensemble des pièces du SCoT pour arrêt

- > Annexes du SCoT et justifications des choix
- > Arrêt du SCoT



Janvier – Novembre 2026

Phase 5 : Consultations, enquête publique, ajustements, approbation

- > Consultations des Personnes Publiques Associées et Consultées
- > Enquête publique
- > Ajustements éventuels
- > Approbation du SCoT

Votre mobilisation est essentielle !



- > Un rythme soutenu
- > Des phases administratives incompressibles
- > Une mobilisation essentielle des élus, à chaque étape

Merci de votre attention

revisionscot@scot-sud-gard.fr



Pascal LABURTHE

Directeur

pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr

04 66 02 55 31

Perline GRATACOS

Chargée de missions

perline.gratacos@scot-sud-gard.fr

04 66 02 55 46

revisionscot@scot-sud-gard.fr

Gregory SIREROL

Chargé de missions

gregory.sirerol@scot-sud-gard.fr

Caroline BUADES

Chargée de missions planification et urbanisme réglementaire

caroline.buades@audrna.com

04 66 29 27 43

Tatiana POPOFF

Chargée de missions planification et environnement

tatiana.popoff@audrna.com

04 66 29 22 41

Marine PIETRY

Chargée de missions planification

marine.pietry@audrna.com

Consultez l'actualité de l'A'U

www.audrna.com